

**CONFIRMATION****La directive**

La directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil en date du 15 mai 2014 visant à l'harmonisation des dispositions légales des États membres concernant la mise sur le marché d'appareils sous pression (directive « équipements sous pression » (DESP)) régule la conception, la fabrication et l'évaluation de conformité des appareils sous pression. Elle remplace l'ancienne directive 97/23/CE de manière contraignante. Toutes les modifications découlant de l'introduction de la nouvelle directive doivent être mises en place depuis le 19 juillet 2016.

**Validité pour les produits SERTO**

La DESP est valable pour les appareils sous pression et les sous-ensembles dont la pression maximale autorisée est supérieure à 0,5 bar. Les appareils sous pression sont notamment les réservoirs, les équipements dotés d'une fonction de sécurité, ainsi que les équipements sous pression. En ce qui concerne le champ d'application de la DESP, les produits SERTO sont classés comme suit :

- Les composants standard (produits du catalogue) tels que les raccords tubulaires vissés, les raccords de tuyaux, les vannes, les coupleurs rapides, etc. sont classés en tant qu'éléments de conduites individuels. Il ne s'agit pas d'appareils ni d'équipements sous pression au sens de la DESP, points 1 et 5.
- Conformément à l'article 4, alinéa 1, lettre c de la DESP, jusqu'à un diamètre nominal inférieur ou égal à 25 mm, les conduites tubulaires et tuyaux spécifiques aux clients ne sont pas classés en tant qu'appareils sous pression. Au-delà d'un diamètre nominal de 25 mm, la classification dépend de la pression maximale autorisée et du fluide. Ces deux facteurs sont définis par le fabricant du système global dans lequel la conduite est intégrée.

**Déclaration de conformité et marquage CE**

Conformément à la classification susmentionnée, les composants standard SERTO et les conduites tubulaires confectionnées, jusqu'à un diamètre nominal de 25 mm, ne constituent pas des appareils sous pression au sens de la DESP. C'est pourquoi aucune déclaration de conformité ne peut ni ne doit être établie et aucun marquage CE n'est apposé. Il incombe au fabricant du système supérieur de les classer en tant qu'appareils sous pression, le cas échéant, et de garantir la conformité à la DESP.

Frauenfeld, le 01 mars 2024



Michael Heusser  
Directeur gestion des produits



Claudio Temporal  
Directeur gestion qualité et environnement